

Conseil général du Bas-Rhin / Décharge de Hirschland

Une motion contre « les spéculations »

Alors que le projet d'une méga décharge inquiète l'Alsace Bossue, le Département du Bas-Rhin a adopté hier une motion précisant qu'il n'accepte comme site d'enfouissement que des espaces publics et implantés dans des terrains géologiquement adaptés.



Près de 2000 personnes ont manifesté dimanche pour protester contre le projet d'implantation d'une décharge de déchets ultimes à Hirschland, en Alsace Bossue. (Photo DNA)

Le projet d'implantation d'un centre de stockage de déchets ultimes sur 95 hectares à Hirschland, en Alsace Bossue, s'est immiscé hier dans la discussion au conseil général du Bas-Rhin qui avait à entériner un important volet environnemental (*lire ci-contre*). Le socialiste Jean-Jacques Gsell a demandé à Guy-Dominique Kennel de se positionner sur le sujet juste avant que Jean Mathia, le conseiller général de Drulingen, ne demande à l'assemblée de signer une motion au lendemain d'une manifestation qui a réuni près de 2000 opposants.

Jean Mathia dénonce ces « sociétés écrans » qui achètent des terres agricoles dans « le seul but » de les exploiter en décharge dans un secteur sensible à la sauvegarde des

paysages et à une agriculture raisonnée. « On fait des efforts en réduisant la quantité de nos déchets et voilà comment on nous récompense ! », s'agace l'élu qui relève que le projet en question est « sans lien » avec le schéma départemental d'élimination des déchets.

« Éviter les spéculations d'opérateurs privés, fonctionnant par sociétés écrans »

Le Département n'est « pas fautif », précise de son côté Guy-Dominique Kennel qui refuse de voir sa collectivité critiquée sur ce dossier. S'il accepte de signer la motion, c'est « pour rassurer » la population. Il relève à cet effet que le conseil général est responsable du schéma départe-

mental d'élimination des déchets mais pas de sa mise en œuvre, qu'il n'est pas compétent en matière de collecte ni d'urbanisme, et qu'il n'a pas de pouvoir de police.

Le président Kennel explique que le futur plan départemental en préparation intègre une dizaine de critères, dont une qualité géologique des sols adaptée. Il entend aussi continuer à favoriser « au maximum » le tri à travers des aides et souligne que 30 000 tonnes de déchets bas-rhinois sont évacuées chaque année en Lorraine. L'exploitation de la décharge d'Eschwiller arrive à échéance en 2009 et celle du Rohrbach à Hochfelden en 2014.

Dans la motion votée à l'unanimité, la collectivité réaffirme les cinq orientations majeures du plan dé-

partemental d'élimination des déchets dont la réduction de la production de déchets par la prévention et la maîtrise de l'impact environnemental de ces sites. « Pour éviter les spéculations d'opérateurs privés, fonctionnant par sociétés écrans, et face aux inquiétudes des populations des territoires concernés », le Département décide par ailleurs de « n'accepter comme site d'enfouissement que des espaces, propriétés ou copropriétés des collectivités et implantés dans des terrains géologiquement adaptés ».

Il demande enfin au préfet du Bas-Rhin « le concours résolu des services de l'État » dans la mise en œuvre du plan d'élimination des déchets « dans une démarche de solidarité à l'égard du conseil général et de ses élus ».

Franck Buchy

Région Alsace / Commission permanente

Dix ans pour augmenter la capacité ferroviaire autour de Strasbourg

La Région Alsace financera la moitié des études (2,07 millions d'euros sur 4,1) relatives à l'augmentation de la capacité du nœud ferroviaire de Strasbourg. Elle demande aussi à la SNCF d'expérimenter une réduction du nombre de contrôleurs dans les TER.

Le développement du réseau à grande vitesse et des dessertes TER qui ont doublé en dix ans ainsi que l'évolution du trafic fret conduisent à augmenter la capacité du réseau ferroviaire autour de Strasbourg. Plusieurs solutions techniques sont envisagées : la création d'un terminus technique à la Kibitzenu pour soulager la gare centrale où certains trains ne s'arrê-

ront plus ; la prolongation de la voie 30 de la gare de Strasbourg pour accueillir des convois plus longs ; le traitement de dédier deux voies au TGV et à la desserte Strasbourg-Haguenau et les deux autres voies aux dessertes Strasbourg-Saverne et Sarreguemines. Les procédures et travaux devraient durer une dizaine d'années.

La Région Alsace demande par ailleurs à la SNCF d'expérimenter une nouvelle politi-

que d'accompagnement dans les TER à l'occasion de la première phase du tram-train Strasbourg-Bruche-Piémont des Vosges.

Moins de contrôleurs dans les TER

En gros, cela revient à ne plus mettre systématiquement un contrôleur dans chaque train, mais de prévoir des contrôles aléatoires ou lorsque des impératifs de sécurité l'exigent. L'intergroupe PS-Vert s'oppose à cette idée, appelée selon lui à être généralisée à l'ensemble du TER alsacien, car il juge qu'elle représente un danger « pour la sécurité des voyageurs, un encouragement à la fraude et un risque en terme d'emplois ».

Pour Adrien Zeller, il s'agit au contraire d'une meilleure utilisation des moyens pour permettre l'augmentation des trains en circulation. « Les contrôles représentent 35 % de la recette voyageurs. Quand on double le nombre de liaisons, comme ce sera le cas pour le tram-train, il ne faut pas forcément doubler le nombre de contrôles. En revanche, l'emploi va augmenter puisqu'il y aura deux fois plus de conducteurs », dit le président du conseil régional. Il s'agit là d'une « orientation forte » soumise à la SNCF, à laquelle revient la décision finale. « C'est une mesure flexible. Si elle ne donne pas satisfaction, on reviendra en arrière », dit Adrien Zeller.

C.K.

ENVIRONNEMENT

Beaucoup d'énergie pour réduire la facture

Pour Guy-Dominique Kennel, c'est un rapport majeur, tourné vers l'avenir : les deux conseils généraux ont défini une stratégie commune dans le domaine de l'énergie, pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique et de l'accroissement de la facture énergétique.

Les mesures, présentées par le rapporteur Rémi Bertrand, visent d'abord à réduire de 20 % d'ici 2015 la facture énergétique – qui s'élevait à 6 millions d'euros en 2007 – des bâtiments départementaux et des collèges. Une réduction significative des gaz à effet de serre doit être obtenue aussi dans le domaine des transports et des déplacements. La maîtrise de la demande en énergie devra être un des axes stratégiques de la politique immobilière des conseils généraux.

Un plan d'action pour mieux connaître les potentiels

L'Alsace est une région particulièrement bien pourvue en énergies renouvelables : hydraulique, bois, incinération des déchets, capteurs solaires, géothermie, etc. Les conseils généraux ont un plan d'action pour mieux connaître les potentiels et encourager le recours aux énergies renouvelables « lorsque cela est pertinent ». Ils vont étudier la valorisation énergétique des déchets agricoles et des boues des stations d'épuration, et évaluer l'intérêt des cultures énergétiques. Un comité de pilotage interdépartemental est chargé de définir les orientations des actions communes, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Pour Jean-Laurent Vonau (Sultz-sous-Forêts), le Bas-Rhin ne « déclenche pas une révolution, mais nous avons le devoir d'être exemplaires. Il faudra convaincre nos partenaires pour chaque réalisation et conditionner nos subventions. La bataille économique qui s'ouvre est celle de l'énergie. Nous devrions prendre les devants et contrôler, à travers une SEM (société d'économie mixte), les ressources énergétiques que recèle le Département ».

Andrée Munchenbach (Schiltigheim), opposée à l'énergie renouvelable du nucléaire, estime également que « la culture de céréales à des fins énergétiques n'est pas soutenable ». Le rapport a été adopté à l'unanimité.

C.K.

Un groupe de travail sur les coulées de boue

Guy-Dominique Kennel s'est associé au désarroi des habitants et des entreprises touchés par les violents orages de ces dernières semaines en soulignant que « les pouvoirs publics se doivent de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter les dégâts ». Reconnaisant que les activités humaines sont, en grande partie, responsables des inondations et de l'érosion des sols, il propose qu'un groupe de travail associant les collectivités locales, les services de l'État, la Chambre d'agriculture et tous les acteurs intéressés se mette en place pour réfléchir à de nouvelles pratiques ou au renforcement de dispositifs de protection déjà existants, que ce soit dans le domaine agricole ou d'urbanisation. « Certains spécialistes affirmant que ce type d'orages deviendrait plus fréquent en raison des changements climatiques, il est urgent de s'atteler à ce problème », prévient le président qui a demandé au préfet qu'un arrêt interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle puisse être rapidement signé.

Nouvelles commissions

L'assemblée départementale a entériné hier un engagement du président Kennel, à savoir la modification du périmètre de certaines commissions. « Un objectif politique », a-t-il rappelé à son opposition socialiste qui stigmatisait sa « bonne gestion de bon père de famille ». Une commission de la jeunesse est ainsi créée pour assurer une meilleure cohérence et lisibilité de l'ensemble des actions menées par le Département en direction des jeunes (*Chuchotements d'hier*).

La commission de la ville, de la cohésion urbaine et du logement est par ailleurs supprimée, les dossiers relevant de sa compétence étant désormais étudiés par la commission du développement rural et urbain. Quant au logement et à l'habitat, jusqu'alors ancrés dans la commission de l'action sociale, ils seront traités par la commission des équipements et de l'aménagement du territoire. Enfin, la commission de la culture se voit enrichir des notions de patrimoine et de mémoire.

Grand hamster protégé

Le conseil général a approuvé hier un protocole de contractualisation qui vise à s'assurer de la présence annuelle d'au moins 22 % de cultures favorables au grand hamster d'Alsace (luzernes et céréales à paille) dans deux zones d'action prioritaires, à Geispolsheim-Blaesheim et aux environs d'Obernai. Ce protocole, se félicite Guy-Dominique Kennel, permet d'échapper à l'épée de Damoclès des directives européennes qui risquaient de geler la totalité des territoires de la CUS et une bonne partie de ceux du Bas-Rhin.